## Portail Usager Urbanisme

## Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme



## DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE!

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme au format numérique.

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces autorisations d'urbanisme doivent faire l'objet d'une demande auprès de votre commune.

Vous souhaitez effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme ? Pour simplifier votre démarche, nous vous proposons de **déposer votre demande ici** :

https://sve.sirap.fr/#/031435/connexion

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.
- Avant chaque dépôt, il sera nécessaire d'accepter les **Conditions Générales d'Utilisation** du service.
- Les dossiers peuvent toujours être transmis au format papier, directement auprès du guichet de notre commune, si vous le souhaitez.

Avant de déposer votre demande, vous pouvez utiliser « L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) » disponible sur Service-Public.fr. Ce service complémentaire propose un accompagnement pas à pas pour compléter votre demande et connaître l'ensemble des pièces à fournir.

-> Consulter le guide pratique

Pour toute question concernant le dépôt de votre demande, contactez le service urbanisme au 05.61.91.83.09

LUNDI : 8h30-12h00

MERCREDI: 8h30-12h00 / 13h30-17h00 (sauf 1 mercredi par mois, celui coïncidant

avec le 3ème samedi du mois)

JEUDI : 8h30-12h00

SAMEDI: 3e samedi du mois uniquement 9h00-12h30

ou adresser un mail à urbanisme@poucharramet.fr